2024- 026
TG

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE DU 13 novembre 2024 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, COMBE Emilie, DELHOMME Baptiste, DUCHEZ Stéphane, GIBERT Marie-Anne, JOUIN Nicolas, MASSACRIER Marie-Claude, SEFERIAN Sandrine

Absents : GARIN Maximilien, GRANGE JF, (pouvoir donné à Didier ROCHIGNEUX).

Secrétaire de séance : Régine COHAS

Objet : Convention pour homologation et balisage en GRP de l'itinéraire pédestre Côte du Forez Nord

Le Maire explique que pour que l'homologation du parcours puisse être entérinée par la Fédération Française de Randonnée, il est nécessaire d'obtenir l'accord écrit des communes ; et pour ce faire, la FFRandonnée Loire propose la signature d'une « Convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage » adaptée à la pratique de la randonnée non motorisée sur les chemins ruraux et voies communales de notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la « Convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage » de l'itinéraire pédestre Côte du Forez Nord sur le territoire de la commune.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 13 novembre 2024
Le Maire
Thierry GOUBY

MAIRIE DE MARCILLY-LE-CHATEL ★ LOIRE ★

Le secrétaire de séance
Régine COHAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201345-20241113-2024-026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2024
Publication : 18/11/2024